

## ANNEXE 5

### ***ELEMENTS A FOURNIR DE FAÇON CONTINUE ET SYSTEMATIQUE PAR L'ENTREPRISE DE TRANSPORT AGREEE***

#### **Documents annuels**

- ❖ Documents financiers et comptables internes et les comptes certifiés sans retard indu après la fin de la période sur laquelle ils portent pour l'exercice financier précédent ;
- ❖ Attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile en cas d'accident, à l'égard des passagers, des bagages, du fret, du courrier et des tiers, conformément aux dispositions des conventions internationales.

#### **Documents mensuels**

- ❖ Statistiques sur le trafic
- ❖ Tarifs applicables

---

La présente liste n'est pas exhaustive et l'administration se réserve la possibilité de demander à l'entreprise tout autre document qu'elle jugera utile.